



PETERSBACH

BULLETIN COMMUNAL 2021

" S PETERSCHBÄCHER BLAEDEL "



☎ 03 88 70 45 61
mairie.petersbach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du
secrétariat de la Mairie :

Lundi	13h30 - 17h30
Mercredi	8h - 12h
Jeudi	15h - 19h
Vendredi	13h - 17h

Bienvenue sur le site de Petersbach



Consultez le site internet de la commune

www.petersbach.fr

 Suivez-nous sur Facebook : Commune de Petersbach

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Vous venez d'accorder votre confiance à la nouvelle équipe du conseil municipal et je vous en remercie sincèrement. J'ai une pensée particulière pour mes anciens compagnons de route que j'ai eu le bonheur de côtoyer depuis mon entrée au conseil municipal en 1995 et qui nous ont quittés Engel Charles, Ludmann Georges, Brumm Jeannot et plus particulièrement Schmitt Christian qui a laissé son empreinte sur la plupart des réalisations de notre village, ce dont nous lui sommes tous très reconnaissants.

Depuis que je suis Maire, il m'est arrivé d'entendre des habitants me dire : « Tu te rends compte dans quelle voie tu t'es engagé ! ». Il est vrai qu'on est souvent exposé à des difficultés, des critiques ou des situations complexes. C'est peut-être pour cela que nos concitoyens souhaitent de moins en moins s'impliquer dans la vie municipale.

Je tiens aujourd'hui également à rendre hommage au personnel communal, dont j'ai pu, depuis mesurer pleinement l'engagement et le professionnalisme. J'assumerai la fonction de Maire avec le plus grand enthousiasme et je sais pouvoir compter sur une équipe du conseil municipal motivée qui mettra toute son énergie pour honorer leur mandat.

Le Maire, FAUTH Christian

ETAT CIVIL 2020



Grands anniversaires

80 ans :

2 février, GREINER Gérard
28 mai, WEINSTEIN Gertrude
27 juillet, GANGLOFF Charles
2 août, KLEIN Catherine

85 ans :

20 janvier, ADAM Charles
4 mars, GANGLOFF Erna
28 avril, BERNHARD Hedwige
28 septembre, GREINER Bernard
31 octobre, BERON Huguette
24 novembre, GREINER Liliane

90 ans et + :

9 février, WERNER Paul, 93 ans
19 mars, ZIMMERMANN Louis, 93 ans
5 septembre, ZIELINGER Nelly, 94 ans
20 octobre, KUHN Georgette, 93 ans

Naissances

Le 21 janvier : MEUNIER Inès
Le 23 mars : JUNG Tom
Le 10 avril : HAUTER Léna
Le 2 novembre : KLEIN Léon Charles Georges
Le 22 décembre : KREMSEK Alicia Anita Andrée



Décès

Le 22 janvier : WERNER Irène, 92 ans
Le 5 février : KLEIN Michel, 83 ans
Le 13 février : MEUNIER Gerda, 67 ans
Le 17 février : SEEMANN Marcel, 83 ans
Le 26 février : HOFFMANN Alfred, 87 ans
Le 17 mars : HOFFMANN Sonia, 73 ans
Le 23 mars : HUSS Sabine, 58 ans
Le 29 avril : GRIEBEL Georgette, 96 ans
Le 2 juillet : HOFFMANN Ernest, 73 ans

Le 9 juillet : ZIMMERMANN Louis, 93 ans
Le 10 juillet : LETSCHER Marguerite, 89 ans
Le 8 septembre : BREHM Frieda, 85 ans
Le 29 septembre : HEITZ Elfriede, 86 ans
Le 20 novembre : BRUA Hélène, 79 ans
Le 22 novembre : HOFFMANN Edouard, 79 ans

ETAT CIVIL 2020

Mariages



HECKEL Richard
&
BERNHARDT Carine
le 14 février



MULLER Steve
&
BOUILHAUD-DUVERNAY Aurélié
le 27 juin
Premier mariage pour
le nouveau Maire



MEYER Julien
&
BEYER Monique
le 19 septembre

PACS



FAUTH Romain
&
HERBEIN Estelle
le 5 juin



GANGLOFF Philippe
&
CHRISTIAN Marie-José
le 20 août



BERNHARD Jordan
&
DORMEYER Laura
le 26 août

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL



1^{er} rang de gauche à droite : SCHEID Philippe, HOFFMANN Sabine, ZIMMERMANN Berni, FAUTH Christian, ANSTETT Pascal, QUINTO Mario, THIEBOLD Christian

2^e rang de gauche à droite : MEUNIER Pascal, DORMEYER Valérie, BIEBER Sylvie, BRUMM Stella, HELMSTETTER Rudi, KLEIN Sophie, BECK Didier, MEYER Alain

Maire

1er Adjoint

2e Adjoint



FAUTH Christian
63 ans
Technicien fabrication
mécanique en retraite

ANSTETT Pascal
51 ans
Architecte

ZIMMERMANN Berni
65 ans
Agent technique en retraite

TRAVAUX COMMUNAUX

Déplacements des défibrillateurs

En 2011, la commune de Petersbach avait acquis trois défibrillateurs automatisés externes (DAE). Ceux-ci étaient installés à l'intérieur de la mairie, de la salle polyvalente et du club-house. Ce qui signifiait qu'ils n'étaient accessibles que lors des heures d'ouverture de la mairie, lorsqu'il y avait une animation à la salle polyvalente ou lors d'un évènement sportif. Sachant que les premières minutes sont décisives pour porter secours à une personne victime d'un accident cardiaque par fibrillation, il est important d'avoir accès à ces appareils, 24 heures sur 24.

La municipalité a donc décidé de fixer les défibrillateurs à l'extérieur des bâtiments communaux. Le premier à l'entrée de la salle polyvalente, le second au niveau de l'église protestante et le troisième à l'église catholique. Ces nouveaux appareils sont désormais reliés au réseau électrique.



Acquisition de nouvelles illuminations de Noël rue de la Division Leclerc

Certaines illuminations trop anciennes ne fonctionnant plus, le conseil municipal a décidé d'en acheter des nouvelles que vous avez pu contempler durant la période des fêtes de fin d'année.



Eclairage public : un lampadaire sur deux

Dans un souci d'économie, un lampadaire sur deux sera prochainement éteint la nuit, dans tout le village (sauf la rue de Lohr et rue de la Laiterie) de minuit à 5 heures.

Les zones à risques comme les passages piétons, les croisements routiers, les entrées de village continueront à être illuminées.

Les élus voient également dans cette décision une manière de s'engager dans une démarche de développement durable et de réduction de la pollution lumineuse nocturne.

Travaux prévus en 2021

- 1) Modification de l'éclairage public
- 2) Réaménagement du bureau de la mairie
- 3) Embellissement autour des 2 églises
- 4) Réaménagement de massifs fleuris
- 5) Raccordement à la fibre optique des bâtiments communaux

INFORMATIONS TRAVAUX PRIVÉS

Travaux sur les édifices et les terrains : harmonisation des déclarations préalables

Ce n'est pas parce que des travaux ne sont pas soumis à déclaration préalable ou à permis de construire qu'il n'y a pas de règles à respecter !

Aussi, par délibérations du Conseil Communautaire et de votre Conseil municipal, les travaux suivants sont désormais également soumis à une formalité préalable :



Le ravalement de façade (nettoyer, repeindre ou remplacer les matériaux de façade à l'identique) dans les centres anciens (zone UA, UAp, Ur...) des PLUi.

Exemple : si l'aspect du bâtiment actuel est non conforme avec les règles du PLUi (harmonie architecturale des centres anciens), le pétitionnaire aura l'occasion de choisir une teinte conforme lors du dépôt de la déclaration préalable pour le ravalement de façade. Cela évitera de se faire sanctionner.



L'édification de clôture sur tout le territoire intercommunal (y compris en zone agricole et naturelle, sauf exploitant agricole et forestier).

Les hauteurs et les aspects de clôture sont réglementés sur notre territoire pour préserver les relations de voisinage et permettre à la petite faune de circuler.

Exemple : une déclaration préalable vous permettra d'installer une clôture conforme plutôt que ce soit votre voisin qui vous la fasse démonter.



La démolition partielle ou totale de murs et bâtiments dans les centres anciens des PLUi.

Afin de conserver certaines perspectives et une harmonie architecturale (alignement de façades, murs patrimoniaux...), des dispositions réglementaires imposent de conserver ou reconstituer certains murs ou parties de bâtiments. Un permis de démolir vous évitera d'avoir à reconstruire le mur que vous venez de démolir.

Ces règles sont déjà en vigueur dans certaines communes et certains secteurs protégés au titre des Architectes des Bâtiments de France (ABF). Ces décisions reflètent la volonté d'harmonisation des règles entre les différentes communes de notre territoire.

Rappel :

Tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment ou d'un terrain (remblais, décaissement), qui créent une emprise au sol (construction) ou qui relèvent d'un changement de destination sont déjà soumis à formalités préalables (déclaration préalable ou permis de construire)

Plus d'infos :

Déclaration préalable de travaux : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578

Permis de construire : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986



Maison de l'Intercommunalité – 10 route d'Obermodern – 67330 Bouxwiller
Tél. : 03 88 71 31 79 - Mél : accueil@hanau-lapetitepierre.alsace

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE



Suivez-nous sur Facebook : Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

INFORMATIONS TRAVAUX PRIVÉS

Des travaux de rénovation en perspective ?

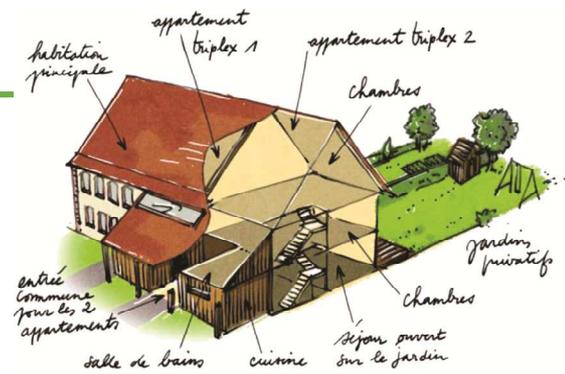
Vous souhaitez restaurer une maison traditionnelle ? Savoir quels sont les matériaux et les techniques compatibles avec les supports existants, quels sont les financements possibles ? Les architectes-conseils du Parc vous répondent pour les constructions antérieures à 1948*.

Après cette date, c'est le CAUE du Bas-Rhin qui prend le relai (voir coordonnées ci-dessous)**.

Les conseils architecturaux sont gratuits et portent sur les différentes étapes suivantes : état des lieux, travaux de réhabilitation, aménagement des combles et des granges, amélioration énergétique, aides financières...

C'est la communauté de communes Hanau La Petite Pierre et le parc naturel régional des Vosges du Nord qui vous donnent accès à ces **conseils**.

Pour Petersbach, c'est Aurélie Wisser, chargée de mission patrimoine bâti, qui vous aidera à avancer dans votre projet. **E-mail : a.wisser@parc-vosges-nord.fr, tél : 06 28 10 33 02**



Mut'archi c'est quoi ?

L'objectif de cette politique mutualisée, appelée « Mut'archi » est de mieux préserver et valoriser les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale en accompagnant les projets, en développant l'activité économique et en développant la connaissance autour du patrimoine bâti.

L'ensemble de la mission s'articule autour d'une thématique forte : l'éco-rénovation.

Un enjeu majeur face aux exigences de performance énergétique, de valorisation des spécificités de nos bâtis anciens et du renouvellement urbain.

Pour assurer cette mission, le parc naturel régional des Vosges du nord et les communautés de communes, mutualisent deux architectes conseils de l'équipe du parc : C'est Aurélie Wisser pour le secteur Ouest du Parc (com. com. Alsace Bossue, Hanau-La Petite-Pierre, Pays de Bitche). Et Anne Riwer pour le secteur Est du Parc (com. com. du Pays de Niederbronn-les-Bains, Sauer-Pechelbronn, Pays de Wissembourg, Saverne-Marmoutier-Sommerau). Leurs interventions permettent d'accompagner des projets multiples qui répondent à des orientations définies en fonction des attentes et des priorités de chaque intercommunalité : inventaire, information- sensibilisation, assistance-conseil aux porteurs de projet, reconnexion des acteurs de la filière liée à la valorisation des patrimoines bâtis (artisans, architectes, services instructeurs).



En complément de ces conseils : retrouvez l'ensemble des informations nécessaires à la rénovation du bâti ancien sur le **site « éco-rénover dans les Vosges du Nord »** : <http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/>

* Pourquoi 1948 : c'est la date d'une étude INSEE portant sur les principes de construction. Avant 1948, les matériaux issus du territoire étaient utilisés : grès, bois, paille, terre. Ce sont eux qui ont façonné l'identité architecturale de nos villages (maisons traditionnelles) et paysages. Ces matériaux sont sensibles à l'eau et à l'humidité, ils demandent un savoir-faire particulier lorsqu'on envisage de les rénover.

Après la 2e guerre, les matériaux et les processus de construction se sont industrialisés, les modèles sont devenus plus universels. En a découlé un amoindrissement de l'identité régionale des maisons et des savoir-faire locaux.

** Pour les bâtiments construits après 1948, contactez le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, **CAUE 67 à Strasbourg** : e-mail : caue@caue67.com - Tél : 03 88 15 02 30 - www.caue67.com

Pour retrouver l'ensemble des aides financières de l'Etat liées aux travaux d'économie d'énergie : <http://renovation-info-service.gouv.fr/mes-aides-financieres>



Politique de valorisation du patrimoine bâti, menée par votre Communauté de Communes, avec le soutien technique du Parc naturel régional des Vosges du Nord et le soutien financier de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin.

PETERSBACH DURANT LE CONFINEMENT

**EN MARS 2020,
LE VILLAGE**



ET LES RUES

ÉTAIENT DÉSERTS



CÉRÉMONIES

Fête nationale durant la crise sanitaire

La commune de Petersbach a célébré la fête nationale le 13 juillet devant le monument aux morts, en comité restreint selon les règles imposées par l'état d'urgence sanitaire. La distribution de brioches a été réalisée par les élus en respectant les gestes barrières.



Remise des prix du fleurissement

Au début de l'été, le jury du concours communal des maisons fleuries, partiellement renouvelé, a sillonné les rues de Petersbach afin de repérer les maisons particulièrement mises en valeur par leur fleurissement.

La crise sanitaire actuelle a eu raison de la traditionnelle cérémonie de remise des prix. Néanmoins la municipalité et le jury, ont tenu à remercier et féliciter ces habitants animés par la passion florale qui contribuent à l'embellissement du village. Les lauréats ont été récompensés par un diplôme, un arrangement floral et un bon pour 5 géraniums pour la prochaine saison, livrés directement chez eux par les agents communaux Sophie ZIMMERMANN et Guillaume FUCHS.

Sont retenus :

BERNHARD Irène,
BRUMM Anneliese,
CRON Christiane,
CRON Liliane,
DECAMPS Maurice,
DEMOULIN Laetitia,
DORN Laure,
GEPPERT Sylvie,
GROSS Annabelle,
HAUTER Laura,



HELMSTETTER Dorothee,
HELMSTETTER Monique,
HURSTEL Mireille,
JANES Micheline,
JUNG Carine,
JUNG Remy,
JUNG René,
KLEIN Rachel,
OSTER Valérie,
SERFASS Ernest (père),
TRAPPLER Bernard,
TRAPPLER Claudia.

INFORMATIONS COMMUNALES

CHIENS : DEJECTIONS CANINES ET DIVAGATION



Les déjections canines **doivent être ramassées dans tous lieux publics**, trottoirs, espaces verts, jeux pour enfants, ainsi que les massifs rue de la Division Leclerc. Pour le respect des ouvriers communaux qui entretiennent ces espaces verts, merci de ramasser les déjections de vos chiens.

Un chien est considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable **d'une distance dépassant 100 mètres**.

Dans **les bois et forêts**, il est **interdit de promener des chiens non tenus en laisse** en dehors des allées forestières pendant la **période du 15 avril au 30 juin**.

Pour le bien de tous et afin d'éviter des signalements réguliers à la mairie, merci de tenir votre chien en laisse dans la commune.

Décharge municipale

D'avril à novembre 2021, la décharge sera ouverte de **8h15 à 11h45** les samedis suivants :

10 – 24 avril	14 – 28 août
15 – 22 mai	11 – 25 septembre
5 – 19 juin	9 – 23 octobre
3 – 17 – 31 juillet	6 – 20 novembre

De **décembre 2021** au mois de **mars 2022**, la décharge sera ouverte de **9h à 11h** les samedis suivants :

18 décembre 2021	15 janvier 2022
12 février 2022	12 mars 2022

En cas de fortes chutes de neige ou de verglas, la décharge sera fermée.

⚠ RAPPEL : Les dépôts autorisés sont :

- Déchets végétaux, terreux et pierreux.
- Gravats et déblais de démolition ou de terrassement en petite quantité.
- Sont interdits les matériaux bois, plâtre, et autres qui sont collectés par la déchèterie mobile (ouverture de **11h à 18h**, le 2^{ème} mercredi du mois toute l'année et le 4^{ème} mercredi du mois de mai à octobre).

PERSONNEL COMMUNAL

Afin de renforcer l'équipe de l'atelier communal, la commune a embauché Sophie ZIMMERMANN à temps partiel.

INFORMATIONS COMMUNALES

Lotissement Les Vergers



A VENDRE

11 terrains viabilisés de 6 à 10 ares

Prix de l'are : 5 160 € TTC

**4 lots vendus
en 2020**

Déchets ramassés dans la commune



Si la forêt sert malheureusement parfois de dépotoir à certaines personnes indélicates, on retrouve aussi des déchets en pleine nature, comme le long des routes. Ainsi les ouvriers communaux, mais aussi des bénévoles, ont ramassé plusieurs sacs-poubelles de détritux divers.

Entre le croisement de Lohr et l'entrée du village de Struth, soit sur plus de 2 km, ils ont trouvé sur le bas-côté de la route, entre autres, des masques jetables et plus d'une trentaine de cannettes de bière.

Cela représente naturellement un risque sanitaire

et écologique, mais aussi un danger pour un cycliste qui viendrait à rouler sur une telle boîte en aluminium.



BRULAGE DES DECHETS

Le Règlement Sanitaire Départemental consultable en mairie **interdit** :

le brûlage à l'air libre, dans des incinérateurs ou dans des chaudières, des déchets ménagers et assimilés, des déchets verts issus des jardins et vergers et l'incinération des végétaux.

REGLEMENTATION DES ACTIVITES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par les particuliers à l'aide **d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore**, tels que les tondeuses à gazon, les débroussailleuses, les tronçonneuses, les perceuses, etc. **ne peuvent être effectués** qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.

Les dimanches et jours fériés de 9h à 12h.

Se conformer à ces réglementations constitue un minimum de respect envers ses voisins et évite les troubles de voisinage.

Païement des factures par prélèvement automatique

Afin de faciliter le règlement de vos factures d'assainissement et de redevance de travaux connexes (Association Foncière de Petersbach), nous vous proposons désormais un nouveau moyen de paiement : **le prélèvement automatique.**

Ce mode de paiement est gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment.

Si vous souhaitez opter pour ce mode de paiement vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie.

Intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore, invisible et non irritant. Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Ce problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée et lorsque la ventilation du local est insuffisante.

Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en force concentration et provoquer des intoxications.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

- entretenez les appareils de chauffage ;
- si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- **panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit ;**
- **appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis ;**
- il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.



Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- les Agences Régionales de Santé (ARS) de votre région ;
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.**

La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.



En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :
faites évacuer immédiatement les locaux et appeler le **112** (n° d'urgence européen), le **18** (Sapeurs-Pompiers) ou le **15** (Samu).



ENVIRONNEMENT

Confinement et continuité de service



Durant la difficile période de confinement que nous avons traversée, **le Smictom a veillé à assurer la continuité de service** :

- **L'opérateur éco.Déchets a maintenu toutes ses tournées**, vos bacs ont donc été normalement collectés.
- **Les agents du Smictom ont continué à assurer leurs missions**, dont l'accueil par téléphone ou via internet. La sensibilisation des usagers faite par téléphone.
- **Les bacs étaient toujours contrôlés** pour sensibiliser chacun aux erreurs de tri à éviter.

Les déchèteries et l'accueil physique ont dû être fermés conformément aux consignes nationales. Le Smictom s'est ainsi adapté en continu, selon l'évolution des directives données par les autorités.

A noter :

- Pour toute demande non urgente, privilégiez le site web pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques.
- Continuez à pratiquer tous les gestes de tri, ils sont indispensables au bon fonctionnement du dispositif et au respect de l'environnement.
- Les bas trop tassés et/ou non fermés ne sont pas collectés.



Nouveauté : objets en aluminium acceptés

Suite à l'adaptation du centre de tri, de nouveaux objets en aluminium peuvent désormais être mis dans les bacs jaunes pour être recyclés.

Il s'agit des emballages en aluminium et des petits objets en aluminium : papiers, capsules de bouteilles, dosettes de café (en métal uniquement), réceptacles de bougies chauffe-plat.

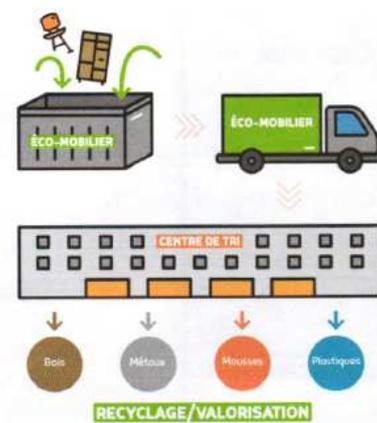
Les consignes pour les autres emballages restent inchangées.

Pour toute question, merci de nous contacter au 03 88 02 21 82 ou par mail à smictom@smictomdesaverne.fr.

Pourquoi trier les meubles ?

En triant vos meubles en déchèterie, vous permettez que les matières qui les composent soient recyclées.

Vous pouvez déposer vos meubles en bon état dans nos recycleries de Saverne, Ingwiller et Marmoutier ; ils seront collectés par Emmaüs. Les déchèteries fixes d'Ingwiller et Marmoutier sont également équipées de bennes éco-mobilier, destinées à recevoir vos meubles en bon état, abîmés, cassés ou incomplets. Ces bennes sont ensuite prises en charge par un éco-organisme dédié : Eco-Mobilier. Leur contenu sera acheminé vers un centre de tri où les matériaux seront séparés mécaniquement et manuellement, chaque matière suivra alors un itinéraire de recyclage ou de valorisation.



Pour en savoir plus :

https://www.youtube.com/watch?v=Rn5Tm7Ww5Y0&feature=emb_logo



Conseils de tri :

-  Videz les bouteilles avant de les jeter : le liquide gêne le processus de recyclage
-  N'imbriguez pas les déchets les uns dans les autres sinon ils ne seront pas recyclés
-  Merci de ne pas jeter les masques, gants et les mouchoirs en papier dans la poubelle de tri !

ANIMATIONS & SERVICES

Bibliothèque municipale

Les animations et activités



Nous avons bien démarré l'année avec des projets d'activités plein la tête.

Certains ont pu se réaliser :

- participation à la nuit de la lecture du samedi 18 janvier : soirée rencontre conviviale avec présentation de la bibliothèque aux bénévoles du point lecture de Lohr

- rencontres du « Bel Age » :

le vendredi 24 janvier autour de jeux divers : belote, dame chinoise, dominos et scrabble

le vendredi 14 février avec en invitée Mme Danielle CREVENAT qui nous a présenté les différents parlers dialectaux alsaciens et en clôture de l'après-midi le traditionnel « Kaffegraenzel » !

- un goûter-contes le 19 février avec jeux de société, kamishibai, bricolage pour une douzaine d'enfants et des parents

- organisation de la projection du film de M. Raymond WIESER «à la conquête de l'Ouest – du Yellowstone au Montana» le dimanche 02 février

Et puis PATATRAS voilà un VIRUS et fermeture de la bibliothèque à partir du 16 mars suite aux mesures de confinement décrétées par l'Etat.

Pendant le confinement les bénévoles ont réfléchi à la possibilité de réserver des documents en ligne. Avec l'accord de la commune il a été passé commande auprès du prestataire informatique de la création d'un site internet.

Ainsi au moment du déconfinement les lecteurs ont eu la possibilité de faire leur choix d'ouvrages sur le site www.bibliotheque-petersbach.fr en se connectant avec leur identifiant (n° de carte lecteur) et le mot de passe (4 premiers chiffres de la date de naissance – ex.0102 pour premier février).



Horaires d'ouverture

La bibliothèque a progressivement repris ses activités à partir du 17 juin.

En septembre les horaires d'ouverture ont été élargis avant le 2^{ème} confinement en novembre.

Depuis le 30 novembre les bénévoles vous accueillent le lundi de 15h à 17h, le mercredi et le samedi de 14h à 16h.



Vous pouvez emprunter

Afin d'éviter aux lecteurs trop de déplacements il leur est possible d'emprunter plus de documents qu'en temps normal.

L'abonnement est toujours gratuit pour l'emprunt de tous les documents et pour tous les âges.

Nous regrettons beaucoup de ne pas pouvoir accueillir les enfants des écoles, poursuivre les rencontres du Bel Age, prévoir des animations, faire des projets pour les 20 ans de la bibliothèque... mais nous continuons à accueillir tous nos lecteurs avec grand plaisir !

ANIMATIONS & SERVICES

Animation régulière dans la salle polyvalente

1) Ateliers du Relais Assistants Maternels (RAM) : Les mardis matin à la salle polyvalente :
16 et 30 mars, 13 avril, 18 mai, 1^{er} et 15 juin.

Les ateliers d'éveil pour les assistants maternels ont repris depuis le 2 février dernier. Ils sont organisés une semaine sur deux les mardis de 9h à 11h à Petersbach, hors période de vacances scolaires.

Mardi 16 février, à Petersbach l'équipe du RAM était au rendez-vous pour un atelier d'éveil spécial carnaval : clowns, dragons, lapins et autres personnages fantastiques étaient présents. Joli moment de partage pour le plaisir des petits et des grands !



Les animations sont gratuites et l'inscription aux ateliers d'éveil se fait auprès du RAM. [#onrestepudent](#) : mesures sanitaires préventives appliquées. Le programme est susceptible d'être modifié selon l'évolution de la crise sanitaire.

Le programme complet est disponible sur notre site : www.hanau-lapetitepierre.alsace

Renseignements :

Relais Assistants Maternels de Hanau-La Petite Pierre (03 88 89 69 50 – 06 07 43 26 39)



2) YOGA : Les mardis de septembre à juin (hors congés scolaires) à 20h.

Renseignements : Parva Petra Sport Loisirs et Culture de La Petite Pierre, au 03 88 00 60 39.

Suspendu à cause de la crise sanitaire

Dates des cours de taille de l'Association arboricole de Petersbach et environs



13/03 cours de taille – Verger école

20/03 cours de taille – Verger école

24/04 cours de greffage – Verger école

19/06 taille au vert – Verger école

Les personnes qui souhaitent déposer des branches pour le broyage doivent les laisser entières.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) PETERSBACH, STRUTH, TIEFFENBACH, LA PETITE PIERRE

Cantine scolaire et accueil du matin et du soir – salle polyvalente

CANTINE SCOLAIRE

Prix du repas : 5,50 €.

La responsable de la cantine et de l'accueil du soir Sophie ZIMMERMANN, est joignable par téléphone au 06 71 87 68 13 ou par mail : periscolaire.petersbach@gmail.com

Les inscriptions peuvent être régulières ou occasionnelles, les parents peuvent réserver les repas jusqu'au vendredi 12h pour la semaine suivante.

Pour faciliter l'organisation de la cantine scolaire et du préscolaire une plateforme a été mise en place pour l'inscription des enfants via un portail parent, un règlement intérieur a été réalisé afin d'expliquer aux parents la marche à suivre. Les repas sont livrés par un traiteur.

ACCUEIL DU SOIR APRÈS L'ÉCOLE

Coût de l'accueil :

- de la fin de la classe jusqu'à 18H : 3,00 €
- de la fin de la classe jusqu'à 19H : 5,00 €

Les inscriptions peuvent être régulières ou occasionnelles, les parents peuvent réserver le péricolaire jusqu'à la veille 23h sur le portail.

Le goûter est à fournir par les parents.

ACCUEIL DU MATIN

L'accueil gratuit du matin se tient à la salle polyvalente depuis la rentrée de septembre 2020.



Bricolage de Noël



Au printemps et en été, les enfants peuvent s'amuser à l'aire de jeux située à l'arrière de la salle polyvalente lors de l'accueil du soir



Les enfants ont pu décorer le sapin, ils étaient ravis

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) PETERSBACH, STRUTH, TIEFFENBACH, LA PETITE PIERRE

Ecole du dehors saison 2 – Une bouffée d'oxygène au service des apprentissages

Cette année la nature a gâté les enfants : de beaux fruits à l'automne et de la neige en hiver. Au fil des saisons les enfants découvrent la biodiversité de leur environnement proche. En le connaissant mieux ils pourront mieux le respecter.



Les sorties sont basées sur des situations que les enfants peuvent investir : projet d'aménagement du lieu dans un but précis (jouer, préserver les animaux avec des mangeoires, nichoirs, hôtels à insectes etc..), mise en scène de moments vus dans des albums (refaire le tas de feuille comme dans tel récit ...) exploration des alentours (connaître les animaux, les végétaux, chercher des empreintes etc.).

Les sorties d'automne ont permis de récolter des fruits, des feuilles, des branchages. De retour en classe les fruits du verger ont été cuisinés et les fruits de la forêt ont été intégrés dans des réalisations plastiques.





LES ASSOCIATIONS

Les Sapeurs-Pompiers

L'unité territoriale de Petersbach assure la défense incendie, secours à personnes, accidents de circulation, risques technologiques et opérations diverses sur 12 communes de premier appel (Petersbach, Lohr, Ottwiller, Schoenbourg, Graufthal, La Petite Pierre, Hinsbourg, Frohmuhl, Struth, Tieffenbach, Weislingen, Erckartswiller).

Les risques sont donc très diversifiés, avec notamment un grand site industriel, une maison de retraite, des hôtels, un centre d'hébergement pour adultes handicapés, des centres et hébergements de vacances, des exploitations agricoles, des activités de pleine nature avec de nombreux circuits de randonnées, un massif forestier et une ligne ferroviaire avec le tunnel de Puberg.

La particularité de l'unité territoriale de Petersbach est qu'il s'agit de la plus petite commune du Bas-Rhin siège d'une unité territoriale. L'effectif est de 67 agents dont 10 personnels féminins. Sur le centre d'incendie et de secours de Petersbach l'effectif est de 34 sapeurs-pompiers dont 1 chef d'UT, 2 adjoints, 1 médecin, 4 infirmiers et 26 officiers, sous-officiers, caporaux, sapeurs.



Les sapeurs-pompiers de Petersbach ont effectué 599 sorties d'engins en 2020 dont 339 sur le secteur de premier appel et 260 hors de ce secteur pour venir en aide à la population. Le centre d'incendie et de secours de Petersbach fonctionne uniquement sur de l'astreinte. Le personnel donne fin de semaine ses disponibilités pour la semaine suivante. Afin de faciliter la gestion et le quotidien et pouvoir palier aux imprévus et contretemps le Service Territoriale d'incendie et de secours du Bas-Rhin a mis en place une application nommée Smartemis permettant à chaque sapeur-pompier via son smartphone de modifier ses disponibilités.

L'amicale est quant à elle, la partie associative des sapeurs-pompiers et regroupe les jeunes sapeurs-pompiers, les actifs, les anciens et membres d'honneur. Au travers de ses activités, l'amicale permet à ses membres de se retrouver dans une ambiance conviviale et nécessaire pour tisser des liens. La crise sanitaire de 2020 a contraint l'amicale à annuler l'ensemble de ses manifestations sur l'année et probablement sur une partie de 2021. De ce fait les soirées tartes flambées, journée porte ouverte, Ste Barbe n'ont pas pu avoir lieu. Toutefois en respectant le protocole sanitaire les membres de l'amicale ont pu passer dans la commune courant du mois de décembre pour proposer aux habitants le traditionnel calendrier.

Ces diverses manifestations sont pourtant un lien essentiel et indispensable pour apporter de la convivialité de l'échange au sein du personnel et ainsi permettre de se retrouver hors contexte opérationnel, moments durant lesquels le personnel se retrouve généralement confronté à la détresse et au désarroi d'une famille touchée par un sinistre, un accident... Elles permettent également à l'amicale de payer les cotisations et assurances de ses membres, elles permettent aussi de faire découvrir lors des journées portes ouvertes notre matériel notre savoir-faire nos véhicules et nous permettre de recruter de nouveaux sapeurs-pompiers ou de faire découvrir de nouvelles vocations afin d'assurer la relève pour demain.

Pour devenir pompier volontaire on peut s'engager dès l'âge de 16 ans et suivre une formation initiale avant de sortir sur les interventions ou dès l'âge de 11 ans intégrer la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez passer au centre d'incendie et de secours 1 rue de Struth 67290 Petersbach ou nous contacter par mail : ut.petersbach@sdis67.com ou pascal.meunier@sdis67.com

LES ASSOCIATIONS



L'école de musique et l'Harmonie



La crise sanitaire ayant mis en veille notre activité, nous avons hâte de reprendre nos répétitions hebdomadaires et espérons pouvoir organiser bientôt nos manifestations habituelles (concert de printemps, Marché aux puces et concert de nouvel an). Nous sommes toujours à la recherche d'un chef d'orchestre motivé et accueillons avec plaisir les musiciens qui auraient envie de compléter nos rangs.

Nos plus jeunes recrues sont issues de l'école de musique qui propose des cours de

clarinette, saxophone, flûte traversière, trompette, trombone, baryton, tuba, percussions et piano. Enfants ou adultes, il n'y a pas d'âge pour apprendre à jouer d'un instrument alors n'hésitez pas !

Pour tous renseignements complémentaires : <http://harmonie-petersbach.eklablog.fr>

Ecole de musique : MULLER Cindy au 03 88 70 13 69 ou par mail : cindy.gangloff@gmail.com

Harmonie de Petersbach : GANGLOFF Marc au 03 88 70 44 07 ou par mail : harmoniedepetersbach@gmail.com



A.S. Rehthal

Comme vous le savez, la FFF a décidé de l'arrêt de toutes les compétitions amateurs. Nos 3 manifestations de 2020 ont été annulées, suite à la pandémie du Covid-19 qui nous a contraints d'y renoncer.

Nous vivons une période difficile et une aide financière serait plus qu'appréciable. Nous ne pouvons rien faire sans supporters et partenaires. D'avance nous vous remercions pour vos dons qui permettront de renforcer notre action envers les sections des jeunes notamment.

Je vous remercie toutes et tous pour votre engagement et j'ai hâte de vous retrouver autour des pelouses, en toute sécurité et en bonne santé.

Pour tout renseignement :

Daniel OSTER - ESCHBOURG

☎ : 03 88 70 12 01 ou 06 85 05 86 90

mail : daniel.oster2019@gmail.com



MANIFESTATIONS

Concert du Nouvel an de l'Harmonie



L'église protestante était comble le dimanche 12 janvier 2020 pour le traditionnel concert du Nouvel An de l'Harmonie de Petersbach. En deuxième partie s'est produit l'ensemble des tubas d'Alsace du Nord.

Dans son discours d'accueil, le président Marc Gangloff a présenté ses vœux de bonne année à l'assistance, tout en rendant encore une fois hommage au maire Christian Schmitt, récemment disparu.

Sous la direction de Fabrice Holderith, la vingtaine de musiciens de l'Harmonie a interprété magistralement un programme

varié, avec de suite une ouverture énergique et pleine de couleurs avec « Célébration Song ». Un medley de musiques d'Ennio Morricone a rappelé les films western bien connus. Par la suite, l'Harmonie a emmené les auditeurs dans un tour du monde à travers le Japon, la Hongrie, l'Autriche et l'Italie.

Exposition artisanale



Pour sa 27e édition, l'exposition artisanale de Petersbach, organisée par le comité de gestion de la salle polyvalente de Petersbach, a accueilli dimanche 16 février 2020, 39 artisans et artistes.

Les visiteurs ont pu trouver différents stands : de bijoux, de décorations, des broderies, de la céramique, des loisirs créatifs, des coussins décorés, des objets en bois, bien-être. Des écrivains auteurs locaux étaient aussi présents. Les gourmands pouvaient s'affairer autour de chocolat bio, de saucisses et saucissons de gibier, de miel, de liqueurs et de sirops faits maison.

Cette manifestation fût la dernière avant le premier confinement du 17 mars 2020.

SCÈNES DE VIE D'AUTREFOIS

L'harmonie



Année 1988

Assis: Isabelle MEUNIER (Ensminger), Pierrette HOFFMANN, Clarisse JUNG, Christian LESIEUR, Sylvie BERON (Roser), Richard JUNG, Freddy ZIMMERMANN, Sabine HOFFMANN, Caroline BIBER, Mireille HELMSTETTER, Alfred HELMSTETTER

Debout : Bertrand ROETSCH, Freddy DORMEYER, Roger FREYMANN, Jean-Marc HOFFMANN, Georges BERNHARD, Alfred HOFFMANN, Patrick JUNG, Emile BERNHARD, Edith HOFFMANN, Frédéric JUNG, Camille KURTZ, Georges ZIELINGER, Marc GANGLOFF, Christine GOETZ (chef d'orchestre)

Equipe de football féminine



Année 1978

Accroupies de gauche à droite: Myriam GRIEBEL, Astride JANES, Christiane ZIMMERMANN, Nicole BRUMM
Sylvie WEIBEL, Christiane FEUERSTEIN

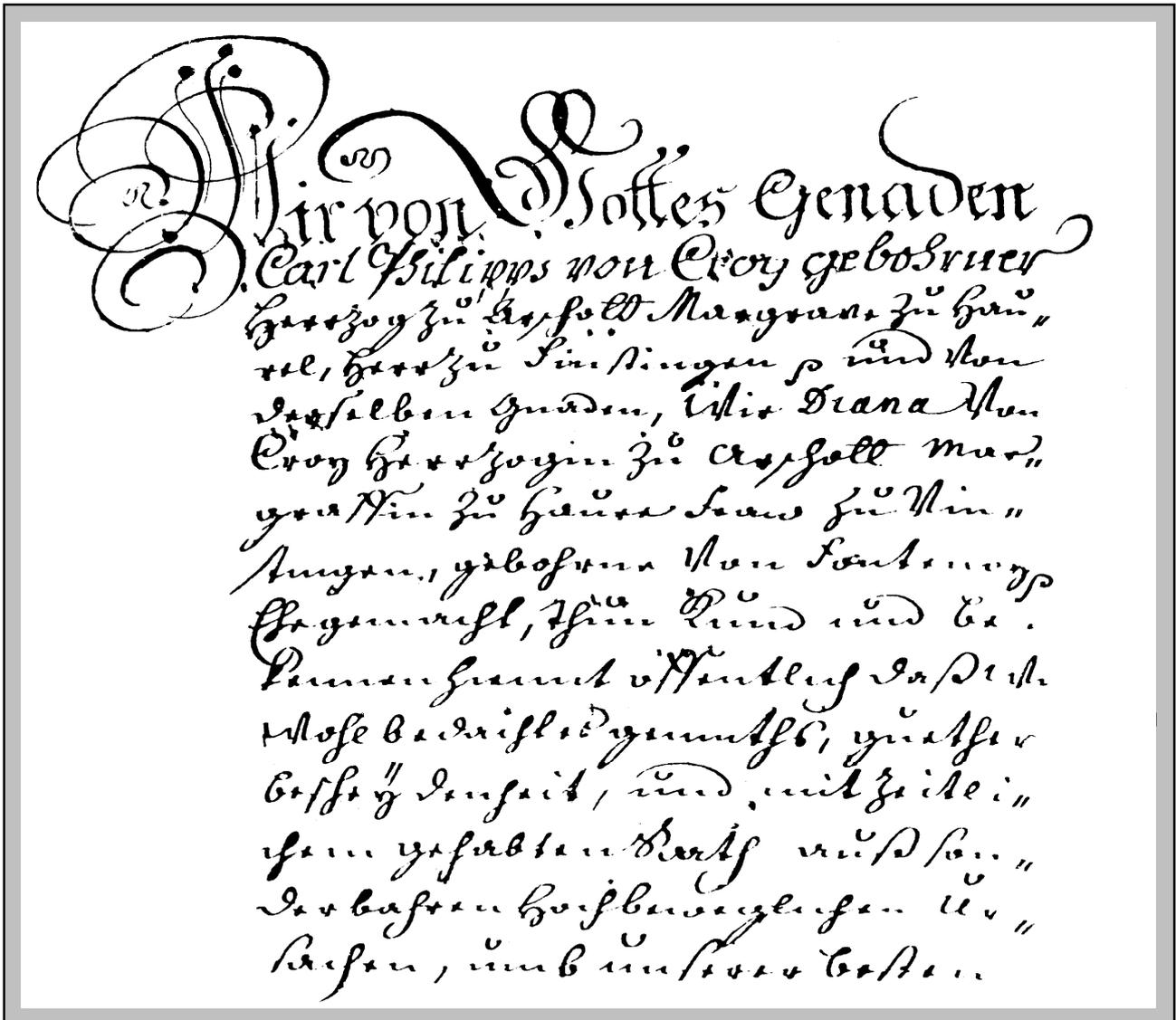
Debout: Joëlle HELMSTETTER, Betty HOFFMANN, Suzanne ZIMMERMANN, Freddy HOFFMANN, Nicole LIBS
Thérèse HOLOWCZAK, Mireille MEYER

HISTOIRE

Petersbach est vendu au comte Jerry-Hans en 1586

L'acte de vente que nous avons retrouvé aux archives de Munich ne nous apprend guère plus sur la situation du village à cette époque. On peut y lire : « Karl Philipp de CROY, comte de Arschold, marquis du Havre, Seigneur de Fénétrange et Diana de CROY, comtesse de Arschold, marquise du Havre, Dame de Fénétrange née de FONTANE, vendent au comte GEORGES-JEAN de Veldenz et de La Petite-Pierre, le village de Petersbach pour 10.000 guldens avec tout ce qui s'y rapporte : habitants, forêts, terres, jardins, fontaines, chasses, moulins, prés, etc.. ». Il est précisé que l'argent fut payé comptant et que chaque *gulden* avait une valeur de 15 *batzens* ou 60 *kreutzers*.

Cet acte de vente revient longuement sur les droits, les privilèges et la réglementation qui étaient en vigueur sur le ban communal. Mais il ne donne aucune indication sur le village : les habitants, les maisons ou sur une éventuelle présence d'une chapelle. De même aucune mention n'est faite sur la superficie des forêts et des terres.



Première page de l'acte de vente de la commune de Petersbach par Karl Philipp de CROY à GEORGES-JEAN de Veldenz et de La Petite-Pierre datant de 1586 et conservé aux archives de Munich

Petersbach dans le comté de La Petite-Pierre

Par cet acte de vente du 24 juin 1586, Petersbach allait partager pendant deux siècles (jusqu'à la Révolution) le sort des autres villages du comté de La Petite-Pierre. Aussi il convient d'esquisser les grandes lignes de cette seigneurie qui a connu une histoire fort mouvementée. La Petite-Pierre doit son importance historique, dans le domaine économique et politique, à sa situation stratégique à l'endroit où la route, venant de Neuwiller se divise en deux branches : l'une vers le nord, *Spitzstein, Breitenstein* (pierre des douze apôtres) Bitche, l'autre vers l'ouest *Bockenheim* (Sarre-Union), Fénétrange. On admet couramment que La Petite-Pierre était déjà à l'époque romaine un lieu de passage et de transit. Un chemin rejoignait à Asswiller la route de *Tabernae* (Saverne) qui empruntait la route du *Falberg* et passait par Graufthal.

Au 12^e siècle les comtes de Lunéville possédaient à La Petite-Pierre un vieux château assez inconfortable qu'ils n'utilisaient que lorsqu'ils venaient pour la chasse ou à l'occasion de tournées d'inspection. Cette situation devait changer à partir du moment où HUGUES de Lunéville chargea son fils de l'administration du pays et d'y résider. Celui-ci prit le nom de *HUGO COMES de Parva Petra*. Ainsi naquit le comté de La Petite-Pierre vers 1180-1190. Il fallut donc aménager au jeune comte une résidence digne de son rang. Ceci impliquait une reconstruction totale de l'ancien château de chasse. A la suite d'une guerre malheureuse, HUGUES de Lunéville dut reconnaître en 1223 l'évêque de Strasbourg comme suzerain pour les trois quarts du comté. A partir de cet instant, le comté de La Petite-Pierre va être définitivement incorporé au monde alsacien. En 1461, le prince palatin FREDERIC fut investi du comté et les derniers comtes de La Petite-Pierre étaient ainsi déchus de leur fief. Le comté de la Petite-Pierre resta possession de la maison palatine jusqu'à la Révolution. Le comte palatin FREDERIC renforça les fortifications du château, embellit la petite ville et chercha à attirer de nouveaux sujets. Sous le règne de son petit-fils LOUIS V, éclata la Guerre des Paysans qui fit suite à la publication en 1517 des thèses de Martin LUTHER qui dénonçaient les abus de l'Eglise. Le bas peuple prit rapidement conscience de l'oppression du clergé et des seigneurs et ne tarda pas à se révolter. La révolte paysanne connut son apogée en Alsace en mai 1525 lors des batailles près du village de Lupstein et lors du siège de Saverne où 20000 insurgés furent massacrés, mais sans que le comté de La Petite-Pierre en fut grandement affecté. Le dernier comte de l'ancienne lignée palatine fut Othon HENRY qui n'avait pas de descendance. Pendant son règne, le protestantisme s'implanta dans le Palatinat ainsi que dans le comté de La Petite-Pierre où la Réforme fut introduite vers 1560. A la mort d'Othon HENRY en 1559, le comté échut selon un contrat de famille rédigé le 2 novembre 1553, à la branche collatérale de Deux-Ponts, elle-même composée de deux rameaux, *Deux-Ponts et Veldenz*.

Le jeune héritier GEORGES-JEAN de Veldenz né en 1545, plus connu sous le nom populaire de Jerry-Hans, fut élevé à la cour de ses oncles qui le frustrèrent de ses droits en lui confiant en 1559 les plus pauvres parts, comprenant notamment le comté de La Petite-Pierre et ses 25 villages. La lignée de Veldenz dura un siècle et demi et s'éteignit avec la mort en 1694 de LEOPOLD LOUIS, petit-fils de Jerry-Hans. GEORGES-JEAN de Veldenz était un homme instruit et très entreprenant. C'est sa popularité auprès de ses administrés, due à son caractère affable et dévoué, qui avait mérité au plus illustre des comtes de La Petite-Pierre, le surnom si familier de Jerry-Hans. Devenu souverain du comté de la Petite-Pierre, GEORGES-JEAN de Veldenz fit construire dès 1568 le château d'*Einartzhausen* et son bourg qui devint la ville de Phalsbourg. Il attira de nombreux réfugiés protestants français. Mais il n'obtint pas le droit d'escorte et de péage qui lui aurait assuré des revenus importants. Privé de ressources, il fut contraint de vendre le 14 juillet 1583, la ville de Phalsbourg à son cousin le duc CHARLES IV de Lorraine, pour 400.000 florins. Une petite partie du produit de la vente (10.000 florins) servit à l'achat de Petersbach en 1586. Mais cette forte somme permit surtout à Jerry-Hans de s'attaquer aux grands projets qui le hantaient. Le 3 juillet 1584, il acheta, à titre viager pour 47.000 florins, le ban de La Roche, pour y exploiter le minerai de fer. Il fit construire des routes et des exploitations sidérurgiques à *Rothau* et au *Hammerweyer* près de Graufthal. On y fabriquait des outils agricoles mais aussi des armes. Il développa le travail du verre dans les forêts du comté. Pour faciliter le transport du bois, il eut l'idée d'un canal reliant la Sarre à la Zorn près de Lutzelbourg. Habitant depuis 1584 au château de La Petite-Pierre, Jerry-Hans fit remanier l'ancienne construction en édifiant sur le rocher une nouvelle habitation confortable à trois étages. Il possédait une bibliothèque précieuse avec les cartes géographiques les plus récentes. GEORGES-JEAN de Veldenz décéda subitement le 8 août 1592.

Calendrier des manifestations 2021

AVRIL	
Dim 11	Confirmation – Eglise de Petersbach
Sam 17	Concert de printemps de l'Harmonie – salle polyvalente
Mar 27	Don du Sang – salle polyvalente
MAI	
Sam 8	Soirée tartes flambées de l'amicale des sapeurs-pompiers - centre de secours
JUIN	
Ven 4	Fête scolaire du RPI Les Castors - salle polyvalente
Dim 6	Fête missionnaire de la paroisse protestante – salle polyvalente
Sam 12	Auditions de l'école de musique
Dim 27	Marché aux puces de l'Harmonie - salle polyvalente et rue Principale
JUILLET	
Lun 12	Don du Sang – salle polyvalente
Mar 13	Fête nationale – monument aux morts et salle polyvalente
Sam 24	Soirée tartes flambées de l'amicale des sapeurs-pompiers - centre de secours
AOÛT	
	Portes ouvertes au Verger-Ecole de l'association Arboricole
SEPTEMBRE	
	Choucroute A.S. Rehthal - Schoenbourg
Lun 13	Don du Sang - salle polyvalente
OCTOBRE	
	Moules-frites A.S. Rehthal - Schoenbourg
Dim 3	Exposition de fruits de l'association Arboricole - salle polyvalente
NOVEMBRE	
Dim 7	Kirb - salle polyvalente
Dim 14	Vente de la paroisse protestante - salle polyvalente
DECEMBRE	
Sam 11	Fête de Noël de la commune - salle polyvalente
Mar 14	Don du sang - salle polyvalente